

DELIBERATION
REUNION DU 22 MAI 2007

Convocation du 14 mai 2007

Affichage du 29 mai 2007

L'an deux mil sept, le 22 mai, à 20 h 45, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Pascale WATSON, Maire.

Etaient présents : Mmes BARTHELEMY, PICHOT, Mr TANTY, Adjoints,
Mmes BERNIER, CASSARD, MARTIN, Mrs CHEVE, GUIBERT, PITHOIS

Secrétaire de séance : B. PITHOIS

Etaient absents excusés : D. BAËTE (procuration à C. PICHOT), A. BOUTIN, et R. LORIDAN

Préalablement à la séance, le Maire explique que cette réunion a lieu exceptionnellement en milieu de semaine, du fait des délais imposés par le Pays Chartrain, pour une demande de subvention. Cela concerne les travaux de valorisation du Canal Louis XIV. Nous avons reçu tardivement l'information de la date butoir du 25 mai pour le dépôt du dossier. Par ailleurs, le dossier doit contenir un devis des travaux et pas seulement l'estimation faite par le cabinet Ville Ouverte dans l'étude. Entre temps, nous avons reçu un autre courrier du SIPAC nous informant que la commission a retenu notre commune pour un montant de subvention de 4.220 euros.

Dans ce contexte, les consultations ont été lancées pour le Canal Louis XIV et pour la rue du Puits, le vendredi 27 avril avec une date de réponse pour le 22 mai, soit aujourd'hui. Les consultations sont faites dans le cadre d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée). Il n'y a pas de formalisme particulier puisque le maire pourrait seul ouvrir les enveloppes, et faire une proposition à une commission ou au conseil. Compte tenu des délais, il a semblé plus juste de faire ce travail en séance du conseil municipal.

Concernant le compte rendu de la réunion du 30 mars dernier, C. GUIBERT remercie pour l'envoi du tableau de la dette. Il souhaite, par ailleurs, signaler deux erreurs par 4/6 : dans le paragraphe relatif à la réunion du R.P.I. du 13 mars, il est écrit « ... craint que cela est une incidence... », au lieu de « ... craint que cela n'ait une incidence... » ; Puis, pour le Syndicat de CHANGE, réunion du 26 février, il faut lire « ... il est proposé de provisionner 1.000 euros... » au lieu de « ... 100 euros... ».

Hormis ces remarques, le compte rendu de la réunion du 30 mars est adopté à l'unanimité, moins une abstention (I. MARTIN) pour absence.

Choix des entreprises pour travaux 2007

Le Maire expose que les deux marchés qui suivent ont été mis en ligne sur le site des Marchés de l'Association des Maires d'Eure et Loir, pour une consultation plus élargie.

Elle ajoute que l'Entreprise GUILLOT de Nogent le Roi, consultée directement, a informé, par courrier qu'elle ne donnait suite à aucun des deux dossiers.

L'ouverture des enveloppes se fait d'abord pour l'opération de mise en valeur du Canal Louis XIV. La consultation était basée sur l'étude du cabinet VILLE OUVERTE, soit 8.440 euros à la charge de la commune. Seule l'entreprise MAY a répondu pour ce marché. Les pièces administratives justificatives (imprimés DC 4, DC5, DC7, attestations sur l'honneur) sont jointes. L'entreprise peut donc être retenue. Le montant de l'offre s'élève à 10.380,50 euros H.T. Il est cependant noté que les pièces administratives fournies ne contiennent pas le tampon de l'entreprise : conformément au Code des marchés, il sera demandé à l'entreprise de transmettre ces pièces dûment tamponnées.

Le Maire précise que le débroussaillage, la plantation d'un arbre, le panneau d'approche ne sont pas intégrés à la consultation. Elle ajoute que l'on peut solliciter une subvention à hauteur du montant de la consultation. Par ailleurs, le budget 2007 comporte une dépense de 8.440 euros (erreur entre le montant H.T. et le montant T.T.C.) ; aucune recette n'avait été inscrite.

C. PICHOT demande pourquoi ce n'est pas le montant total de l'étude qui est retenu pour la sollicitation d'aide financière. Le Maire répond que les travaux représentant la différence sont déjà pris en charge par le Pays Chartrain (soit la fourniture et la pose du lutrin et du panneau de signalisation).

La durée d'exécution du marché proposée est de deux semaines à compter de la date de l'ordre de service.

Le Maire précise que les travaux seront réalisés sur une parcelle appartenant au Conseil Général. Une convention sera donc signée entre la commune et le département. Le Conseil Général devra également informer l'exploitant agricole de ces travaux.

Elle ajoute que le conseil peut, puisqu'il n'y a qu'une seule réponse, choisir de déclarer le marché infructueux, ou faire une demande de subvention sur le montant du devis de l'entreprise MAY.

J.J. CHEVE demande le matériau utilisé pour le parking. Le maire répond qu'il s'agira de calcaire.

C. GUIBERT demande si la commune bénéficie encore d'une participation financière effectuée par l'entreprise MAY, en fin d'année, au prorata des travaux réalisés au cours de l'exercice. F. TANTY précise qu'il s'agissait d'un reversement de taxe professionnelle ; P. WATSON rappelle que la taxe professionnelle a été transférée à la Communauté de Communes.

I.MARTIN demande quel sera l'emplacement exact du projet, et se fait confirmer que les piétons pourront emprunter le chemin pour rejoindre la Grande Voûte. P. WATSON fait circuler un plan de l'implantation des travaux.

Le Maire évoque ensuite la possibilité d'agrémenter une partie de ce chemin par la plantation d'une haie sur la partie droite, puisque la commune est propriétaire, depuis le remembrement, de la parcelle le longeant sur la portion perpendiculaire à la RD 906. J.J. CHEVE est réservé quant à ce projet. Il pense que cela entraînera de l'entretien, et donc un coût supplémentaire pour la commune.

I.MARTIN demande ce qu'il en est de la restauration de l'aqueduc même. Le Maire répond que cela n'a jamais été envisagé dans l'étude. Il s'agit de propriétaires privés d'une part, et du Conseil Général d'autre part. I. MARTIN estime que c'est dommage, dans ce cas, d'inviter les gens à aller voir. Que se passe-t-il en cas de chute de pierres, d'accident ? P. WATSON répond que le lutrin est prévu pour présenter et expliquer la Grande Voûte, ainsi que les Terrasses. L'objet des aménagements, faisant suite à l'étude conduite par le Pays Chartrain, est de faire connaître le Canal et ses ouvrages, non pas de restaurer ces ouvrages.

C. GUIBERT exprime que c'est dommage d'avoir interdit la circulation, et maintenant d'inciter les gens à découvrir le site.

M. BARTHELEMY expose qu'elle n'a jamais entendu parler d'accident, mais que cela n'en exclut pas la possibilité.

J.J. CHEVE exprime que le parking pourra servir à des gens de passage. F. TANTY ajoute que toutes les aires de stationnement ont été fermées sur la R.D. 906.

L'ouverture des enveloppes concerne ensuite la réfection de chaussée de la rue du Puits. Pour mémoire, une demande de subvention a été faite sur la base d'un devis estimatif s'élevant à 19.657 euros HT. L'ouverture est effectuée dans l'ordre d'arrivée des plis, et se présente ainsi :

Entreprise	Montant H.T. + délai d'exécution	Retenu
MAISIERE	25 405,00 € - 1 semaine à la date de l'ordre de service	Non
COLAS	20 750,00 € - 1 semaine	Non
MAY	17 588,00 € - 1 semaine	OUI

Une lecture détaillée des bordereaux de prix contenus dans les propositions est faite pour expliquer les écarts.

Après délibération, le Conseil :

- décide de retenir l'entreprise MAY pour les travaux de mise en valeur du Canal Louis XIV (réalisation d'un parking et d'une aire d'information), pour un montant de 10 380,50 HT, et pour les travaux de réfection de la chaussée rue du Puits pour un montant de 17 588,00 HT
- autorise le maire à signer tous documents relatifs à ces marchés.

Le Maire informe ensuite le conseil que la reprise de la chaussée rue de l'Avenir sera faite en septembre, les constructions nouvelles devant être terminées à cette période.

C. GUIBERT pense qu'il serait bien également de profiter de la présence de l'entreprise MAY sur la commune pour stabiliser le conteneur à verre.

Demande de subvention au Conseil Général

Le Maire rappelle que nous sollicitons le Conseil Général au travers du Pays Chartrain.

Ayant déclaré le marché fructueux, la demande de subvention est faite sur le montant du résultat de la consultation, soit 10.380,50 euros HT. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Comptes rendus commissions et syndicats

COMMISSION DES FETES

- 12/04 : bilan du Carnaval, et détermination de la date du goûter de remerciement aux enfants. La date du repas des Carnutes a été reculée au 27 octobre, afin de bénéficier du spectacle de l'Amicale.

SYNDICAT DES GYMNASES

- 23/04 : commission d'appel d'offres pour le choix de l'entreprise qui effectuera le renforcement de la mezzanine (entreprise TOUTIN pour un coût de 29.286 €). Les travaux seront effectués durant les vacances d'été.
- 03/05 : comité syndical pour approuver le choix de l'entreprise. Accord donné au Président pour un prêt relais de 30.000 € (en tenant compte des subventions obtenues, pour un total de 17.980 €)

SIRMATCOM

- 12/04 : commission communication pour la refonte du guide du tri, et création d'une étiquette adhésive à mettre sur l'éco poubelle.
- 18/04 : commission d'appel d'offres pour la destruction du bâtiment d'Harleville.
- 15/05 : commission déchèteries et finances. Les apports en déchèterie augmentent. Contacts avec SITREVA pour avoir un contrôle plus précis.

Le Maire expose que le conteneur à verre a été déplacé, et qu'un conteneur à déchets verts a été installé. Son implantation sur le parking de l'école à côté du container à verres est un essai. Elle ajoute que l'utilisation du conteneur à verre est très bonne sur la commune. Un relevé est fait toutes les semaines.

CDC

- 17/04 : Conseil Communautaire, pour notamment demander une subvention de l'état au titre de la DDR pour l'achat du terrain prévu pour l'extension de la ZA et pour le site archéologique, et voter les taux de TEOM (20 % pour l'ensemble des communes à 1 collecte et 20,66% pour Maintenon 2 collectes).
- 09/05 : commission politique du logement et services à la population : sur le projet enfance jeunesse et les compétences reprises par la communauté de communes : centre de loisirs et garderies. Présentation des activités ados de l'été.
- 10/05 : SPANC : correction du document d'information aux élus. Validation du cahier des charges avant envoi à l'AESN pour aval.
- 14/05 : Réunion de bureau élargi aux membres de la commission Services à la Population pour présentation du projet de transfert de compétences : C.L.S.H. (les 3), garderies périscolaires rattachées par pôle aux 3 C.L.S.H. (CLSH maternel de Maintenon => périscolaire de Pierres, Villiers et les 2 de Maintenon, CLSH et périscolaire à Bouglainval, comme actuellement, et au CLSH de Changé, rattachement des garderies des 4 communes du RPI plus Houx et Yermenonville), création du Point Information Jeunesse, et du Relais Assistantes Maternelles. Une question principale émerge relative à la compréhension de l'articulation future du fonctionnement du syndicat de Changé qui devient un 'syndicat mixte à la carte'. F. TANTY est sceptique quant au « flou » dans la gestion des différentes structures. C. GUIBERT souligne que le souhait de faire fonctionner le centre de loisirs en régie est un vœu autrefois formulé par M. Beaufils, et il se félicite que l'on puisse enfin arriver à cette solution. P. WATSON pense qu'il y a une réflexion à conduire sur la cantine, au niveau du R.P.I. Une réunion de tous les conseillers municipaux est prévue le 4 juin prochain, afin de donner toutes les informations relatives à ce transfert de compétences.
- 21/05 : Commission Communication pour l'élaboration du Quoi de Neuf, travail sur la signalétique dans les 10 communes et les bâtiments intercommunaux, et choix de l'entreprise pour la réalisation du site Internet

COMMISSION DES TRAVAUX

- 12/04 : réception des travaux des rues de l'Avenir et de l'Espérance avec E.T.D.E. Essais de compactage à venir
- 26/04 : Relecture des dossiers de consultation avant envoi aux entreprises et dépôt sur site de l'AM28.

Le Maire souhaite revenir sur le problème de la différence relevée entre la consommation et la facturation d'eau. Il s'avère que la pose d'un compteur aurait un coût de 4.500 euros H.T., ce qui ne se justifie pas. Au vu des relevés effectués à Saint Piat, elle s'est aperçue que l'un des compteurs est resté bloqué plusieurs mois en 2006 ; par ailleurs, la consommation moyenne a augmenté progressivement entre 2004 et 2006. Depuis la reprise après la coupure d'un des compteurs, nous sommes revenus à une moyenne similaire à celles antérieures à 2004. De plus, la consommation des fuites de particuliers n'est pas comptabilisée dans notre facturation ; il s'agit d'environ 2.000 m³ d'eau pour 2006. Il y a eu également les essais de l'entreprise E.T.D.E. pour tester les canalisations jusqu'à Berchères, dans le cadre de l'interconnexion. Le Maire exprime qu'elle va continuer à étudier ce dossier.

COMMISSION COMMUNICATION

- 04/05 : Distribution des articles pour bulletin juin. Réception des articles prévue le 1^{er} juin avec relecture le 7 juin.

CHANGE

- 13/04 : Réunion regroupant les Présidents de CdC, les Maires et délégués pour évoquer l'avenir du syndicat. Expression des CdC sur leurs objectifs envers la compétence enfance / jeunesse, et les incidences sur le syndicat de Changé.
- 17/04 : Commission communication pour le site Internet, et une information aux parents pour les vacances d'été, par le biais de l'école.
- 19/04 : Commission finances : propositions de tarifications : Activités été avec les PEP, reconduction des tarifs 2006 avec mêmes aides plus création d'une nouvelle aide (10% de remise sur chaque enfant à partir du deuxième enfant d'un même foyer) ; tarifs périscolaire et cantine : 5,02 à 5,10 € pour le repas avec accueil, 72 à 73€ pour le forfait, 36 à 36,50 € pour le demi forfait.

- 02/05: Comité syndical, pour notamment : vote des comptes administratif et de gestion - vote des tarifs (vacances d'été avec les PEP ; reconductions des tarifs actuels pour les mercredis et petites vacances à la rentrée de septembre 2007 ; tarifs de la restauration et du périscolaire) - vote de la modification du règlement d'accès au site du fait de la convention avec les sociétés de pêche - vote pour autoriser le centre de gestion à procéder à la consultation pour l'assurance statutaire.

SCOT

- 10/04, 04/05, 22/05 : bureau pour préparer la révision : rédaction du cahier des charges.

Réunions diverses

- 10/05 : SIPAC : commission services à la population : présentation de l'étude conduite par Service Public 2000.
- 15/05 : AFR : dernière réunion depuis la dissolution (qui a été arrêtée par le D.D.A.F. pour le 10 avril), pour approbation du compte de gestion et vote du Compte Administratif.

Tour de Tapis

- Chantal BERNIER : souligne le stationnement quasi permanent sur l'herbe, Place du Frou, et demande qu'une information communale soit diffusée à cet effet. F. TANTY ajoute qu'effectivement on voit des traces de pneus à certains endroits.

Demande où en est l'acquisition des jeux pour l'aire de loisirs. Le Maire répond que la commande n'a pas encore été passée.

- Jean-Jacques CHEVE : indique que le champ qu'il exploite près de l'aire de loisirs est pénétré sur près de 30 mètres. Il doute qu'il s'agisse du simple fait de récupérer un ballon perdu, vu les dégâts provoqués. Le Maire lui demande ce qu'il suggère.

- Pascale WATSON : concernant la jachère fleurie autour de la mare, l'exploitant de la parcelle n'a pas labouré, malgré plusieurs sollicitations. On risque de garder un champ en friche tout l'été. A la demande de C. PICHOT, les agriculteurs répondent qu'il faut compter une journée de travail au total. Le problème, ce n'est pas le temps, mais il est trop tard dans la saison. La terre n'a pas été travaillée assez tôt. Le Maire expose que le bail avec l'exploitant sera résilié en fin d'année, pour éviter de rencontrer à nouveau ce problème l'an prochain.

La séance est levée à 22h30.